

Nom du produit : DECAPANT LAITANCE CIMENT PRO  
 Ref.Nr.: BDS000802\_2\_20170629 (FR)  
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 4.0  
 Remplace : BDS000802\_20150327

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**DECAPANT LAITANCE CIMENT PRO**  
 Vrac

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe bvba**  
 Touwslagerstraat 1  
 9240 Zele  
 Belgium  
 Tel.: +32(0)52/45.60.11  
 Fax.: +32(0)52/45.00.34  
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



**CRC Industries Europe bvba**

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

<b>Nom du produit :</b>	DECAPANT LAITANCE CIMENT PRO	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 4.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000802_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000802_20150327

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Physique:</b>	Non-classifié
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Santé:</b>	Corrosion cutanée, catégorie 1B
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Environnement:</b>	Non-classifié
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Autres dangers :</b>	Non-classifié

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Indicateur du produit:</b>	Contient: acide phosphorique chlorure d'hydrogène acide nitrique
-------------------------------	---

**Pictogramme(s) de danger:**



<b>Mention d'avertissement:</b>	Danger
<b>Mention(s) de danger:</b>	H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301/330/331 : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303/361/353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P305/351/338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

<b>Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents:</b>	agents de surface non ioniques < 5%	phosphates < 5%
---	-------------------------------------	-----------------

### 2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants



**Nom du produit :** DECAPANT LAITANCE CIMENT PRO  
**Ref.Nr.:** BDS000802\_2\_20170629 (FR)  
**Date de création/révision :** 29.06.17 Version : 4.0  
**Remplace :** BDS000802\_20150327

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
acide phosphorique	01-211948592-24	7664-38-2	231-633-2	2.5-10	Skin Corr. 1B	H314	A
acide nitrique	01-2119487297-23	7697-37-2	231-714-2	2.5-10	Ox. Liq. 3, Skin Corr. 1A	H272,H314	A
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides	01-219965180-41	68424-85-1	270-325-2	0-2.5	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C, Aquatic Acute 1	H302,H312,H314,H400	
Dodecan-1-ol	01-21199685361-30	9002-92-0	500-002-6	0-2.5	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1	H302,H315,H318	

#### Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Inhalation :</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Ingestion :</b>	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	Peut irriter les voies respiratoires. Symptômes: maux de gorge, toux.
<b>Ingestion :</b>	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Provoque de graves brûlures. Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Provoque de graves brûlures. Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.



<b>Nom du produit :</b>	DECAPANT LAITANCE CIMENT PRO	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 4.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000802_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000802_20150327

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Informations générales :** En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées  
Réagit violemment au contact de l'eau.  
CO,CO2

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
Absorber la matière répandue avec de la terre ou du sable

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

### SECTION 7: Manipulation et stockage



<b>Nom du produit :</b>	DECAPANT LAITANCE CIMENT PRO	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 4.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000802_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000802_20150327

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
Assurer une ventilation adéquate  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver à fond après l'usage  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.  
Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
acide phosphorique	7664-38-2	VME	1 mg/m <sup>3</sup>
		VLE	3 mg/m <sup>3</sup>
acide nitrique	7697-37-2	VLE	1 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
acide phosphorique	7664-38-2	VME	1 mg/m <sup>3</sup>
		VLE	2 mg/m <sup>3</sup>
acide nitrique	7697-37-2	VLE	1 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
acide nitrique	7697-37-2	VME	2 ppm
		VLE	non déterminé
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
acide phosphorique	7664-38-2	VME	1 mg/m <sup>3</sup>
		VLE	3 mg/m <sup>3</sup>
acide nitrique	7697-37-2	VME	2.6 mg/m <sup>3</sup>
		VLE	1 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Procédures d'ordre technique :** Assurer une ventilation adéquate

**Protection individuelle :** Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit



<b>Nom du produit :</b>	DECAPANT LAITANCE CIMENT PRO	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 4.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000802_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000802_20150327

	La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à assurer une ventilation suffisante Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.
<b>inhalation :</b>	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz (type ABEK)
<b>la peau et les mains :</b>	Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374). La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.
Gants recommandés:	(néoprène)
<b>les yeux :</b>	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide.
<b>couleur :</b>	Incolore à jaune.
<b>odeur :</b>	Odeur caractéristique.
<b>pH :</b>	2 (à concentration 1 %)
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non connu.
<b>Point d'éclair :</b>	> 100 °C
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.
<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	Non connu.
<b>limite inférieure :</b>	Non connu.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non connu.
<b>Densité relative :</b>	1.09 g/cm <sup>3</sup> (à 20°C).
<b>Hydrosolubilité :</b>	Soluble dans l'eau
<b>Auto-inflammabilité :</b>	> 200 °C
<b>Viscosité :</b>	Non connu.

### 9.2. Autres informations

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Attaque les métaux

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses



<b>Nom du produit :</b>	DECAPANT LAITANCE CIMENT PRO	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 4.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000802_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000802_20150327

Réagit avec des acides et des bases

#### 10.4. Conditions à éviter

gel  
chaleur

#### 10.5. Matières incompatibles

acides and alcalins  
l'eau

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>toxicité aiguë:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>corrosion cutanée/irritation cutanée:</b>	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
<b>sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>cancérogénicité:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité pour la reproduction:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>danger par aspiration</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Informations sur les voies d'exposition probables:

<b>Inhalation :</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Contact avec la peau :</b>	Provoque de graves brûlures.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Provoque des lésions oculaires graves.



**Nom du produit :** DECAPANT LAITANCE CIMENT PRO  
**Ref.Nr.:** BDS000802\_2\_20170629 (FR)  
**Date de création/révision :** 29.06.17 Version : 4.0  
**Remplace :** BDS000802\_20150327

**Données toxicologiques :**

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides	68424-85-1	LD50 oral rat	795 mg/kg

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Non-classifié

**Données ecotoxicologiques:**

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides	68424-85-1	IC50 algues	0.1 mg/l
		LC50 poisson	1 mg/l
		EC50 daphnie	0.1 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données expérimentales disponibles

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données expérimentales disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol**

Soluble dans l'eau

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas de renseignements disponibles

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas de données expérimentales disponibles

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Produit :** Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.  
 Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un



Nom du produit : DECAPANT LAITANCE CIMENT PRO  
Ref.Nr.: BDS000802\_2\_20170629 (FR)  
Date de création/révision : 29.06.17 Version : 4.0  
Remplace : BDS000802\_20150327

Emballage contaminé : centre agréé de collecte des déchets.  
La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 3264

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (orthophosphoric acid, hydrogen chloride)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 8  
ADR/RID - Code de classification: C1

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non  
IMDG - Polluant marine: No  
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (E)  
IMDG - Ems: F-A, S-B  
IATA/ICAO - PAX: 852  
IATA/ICAO - CAO: 856

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



<b>Nom du produit :</b>	DECAPANT LAITANCE CIMENT PRO	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 4.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000802_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000802_20150327

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

<b>Données nationales</b>	<b>(FR) France</b>
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°65: Lésions eczématiformes de mécanisme allergique, Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 16: Autres informations

\*Explication des mentions de danger:

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

acronyms and synonyms:

8.2. Contrôles de l'exposition  
VME = valeurs limites de moyenne d'exposition  
VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)  
COV = composés organiques volatils  
PBT = persistant bioaccumulative toxic  
vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

